

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
--:--

DECRET N° 69-240 /PR-SGG

du 18 Septembre 1969

chargeant le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation, de
l'intérim du Ministre de l'Education
Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum
du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 19 septembre 1969, Mr Issaka DANGOU, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim
du Ministre de l'Education Nationale pendant l'absence de Mr Mama CHABI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18. Septembre 1969
par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
MEN-MJL 4 - Ministères 8 - SGG 4 -
SGM 10 - SGPR-IAA-DCCT-DN-JORD 5 -
Gde Chanc.-Dtion Stat 3 - DGAJL 2 -
DEP 2 -



Emile-Derlin ZINSOU